



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 FÉVRIER 2021

---

### **Etaient présent(e)s :**

M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux. Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents excusés :**

Mme BILLIAU Marie-Françoise, procuration à Mme BEURAERT Martine ;  
M. DECREUS Christophe, procuration à M. DELFLY Jean-Louis ;  
Mme CAPPELLE Christiane, procuration à M. BAUDRY José ;  
Mme LORPHELIN Martine, procuration à M. LORIDAN Bernard.

**Secrétaire de séance :** Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

*Le détail des délibérations est à retrouver sur le site internet de la commune.*

### **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. DÉMISSION. INFORMATION DU MAIRE.**

Suite à la démission de Madame Margaret BOUVET, Madame Thérèse PENIN-CŒUR, suivant sur la liste « Liste d'Action Démocratique et Sociale » est nommée conseillère municipale et prend la 29<sup>ème</sup> position au tableau du Conseil Municipal de Merville en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **1. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021. DÉBAT.**

Après débats, le conseil municipal acte la tenue du débat relatif au rapport d'orientations budgétaires qui lui a été proposé et qui est joint à la délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **2. RÉHABILITATION D'UN HANGAR EN HALTE NAUTIQUE. AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE.**

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le Maire à passer un avenant avec la société IDKPA au regard de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un hangar en halte nautique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**3. TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS RUE DE CASSEL. AVENANT AU MARCHÉ.**

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le Maire à passer un avenant avec la société AEI SETRA pour les travaux de réfection des trottoirs rue de Cassel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**4. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO. DEMANDE DE FINANCEMENT AU SIECF DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE 2 AMI SEQUOIA.**

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le Maire à solliciter le SIECF TE Flandre pour la prise en charge de 30 % maximum du montant des frais de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'école Victor Hugo, dans le cadre du programme ACTEE 2 .

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**5. RÉPARTITION ANNUELLE DES SUBVENTIONS POUR 2020 AUX SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS LOCAUX. AJUSTEMENT N°3.**

Après débats, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention communale au profit de l'école de jujitsu pour un montant de 1 000 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**6. DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.**

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

a) UNC Merville Section 336 : 1 500 €

b) TM Racing Humanity : 150 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**07. FONDS D'AIDE AU SECTEUR ASSOCIATIF DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19.**

Le conseil municipal autorise l'attribution de subventions communales afin de compenser une partie des recettes attendues par les associations mais non perçues du fait du confinement, pouvant les mettre en difficulté, à savoir :

a) <u>Associations sportives</u> :	
- Tanche Mervilloise :	1 320 €
b) <u>Associations intra-muros</u> :	
- Association les Amis du Caou :	1 210 €
- Union Nationale des Anciens Combattants :	975 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**08. PROGRAMME DES FÊTES DE PÂQUES 2021. FIXATION DES PRIMES DE PARTICIPATION.**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal donne son accord à la répartition des primes de participation à accorder aux sociétés, associations et groupements locaux et étrangers dont les prestations ont été sollicitées ou retenues, soit pour un montant global de 35.866,50 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**09. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. AIDE AUX COMMERCANTS. VOTE D'UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2021.**

Le conseil municipal autorise l'ouverture d'une nouvelle enveloppe budgétaire de 20.000 € sur l'exercice 2021 destinée aux commerçants pour différentes aides, à savoir :

- l'aménagement et l'embellissement des vitrines et façades commerciales ;

- la réalisation de travaux relatifs à la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- l'accompagnement à la performance commerciale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**10. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2021 – AVIS.**

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2021, soit 9 dimanches, aux dates suivantes :

- Dimanches 27 juin et 4 juillet 2021 (week-end d'ouverture des soldes d'été)
- Dimanches 29 août et 5 septembre 2021 (week-end festif sur Merville et rentrée scolaire)
- Les dimanches 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre 2021 (semaines avant les fêtes de fin d'année)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11. PLAN LOCAL D'URBANISME. MODIFICATION N° 1.**

Le conseil municipal décide d'engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'un STECAL rue Barra, permettant la démolition d'un hangar afin d'y construire une salle de danse dans le cadre associatif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**12. RÉVISION ALLÉGÉE 2 DU PLU – PRESCRIPTION D'UNE RÉVISION SELON UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE DU PLU DÉFINISSANT LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET FIXANT LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION.**

Le conseil municipal décide d'engager une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme afin de modifier le zonage (actuellement en A) des parcelles ZP 179-180-181-182-278 partie et 295, situées 207, 227, 258 à 264 rue Régnier Leclercq.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**13. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉNEIGEMENT AVEC LES AGRICULTEURS.**

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de déneigement avec les agriculteurs volontaires de la commune de Merville pour assurer les travaux de déneigement et de salage sur les voies communales, et ce pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**14. RÉSIDENTE DE LA LYS 2. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT RELATIVE AU TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUN DE L'OPÉRATION.**

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer avec la Société Civile de construction Vente Brasserie, la convention à intervenir aux conclusions de cet accord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**15. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT RELATIVE À L'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL EN AGGLOMÉRATION RELATIVE À LA SIGNALISATION HORIZONTALE.**

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le département relative à l'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**16. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT RELATIVE À L'ENTRETIEN PAYSAGER DES GIRATOIRES, DISQUES CENTRAUX EN POURTOUR RUE DE MAROEUIL ET ROUTE DE LA GORGUE.**

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le département relative à l'entretien paysager des giratoires, disques centraux en pourtour rue de Maroeuil et route de La Gorgue.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- 17. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE. DEMANDE DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONCOMITANTS AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES (RÉALISÉS PAR ÉNEDIS) RUE THIERS.**  
Le conseil municipal autorise la sollicitation du SIECF pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux électriques rue Thiers jusqu'aux feux et autour de la place côté kiosque.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**
- 18. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ACCESSIBILITÉ. ANNÉE 2020.**  
Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2020 de la commission communale d'accessibilité tel qu'il est annexé à la délibération.
- 19. PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS POUR L'ANNÉE 2021.**  
Le conseil municipal met à jour le tableau des effectifs du personnel communal au 1<sup>er</sup> mars 2021.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (8 abstentions : liste « Merville en Grand » et liste « Agir Ensemble pour Merville »).**
- 20. RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE – FORMATEUR POUR LE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE.**  
L'assemblée décide de recruter un formateur en contrat vacataire pour l'entraînement au maniement des bâtons et de la bombe lacrymogène supérieure à 100 ml pour les agents de la Police Municipale.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (4 élus ne prennent pas part au vote – liste « Agir Ensemble pour Merville »).**
- 21. PERSONNEL COMMUNAL. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS.**  
Le conseil municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités, à savoir un poste d'éducateur territorial des Activités Éducatives et Sportives à raison de 35h/semaine pour la halte nautique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**
- 22. FORMATION. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GEIQPSAL POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN APPRENTI ÉDUCATEUR SPORTIF. ANNÉE 2021.**  
L'assemblée sollicitée, autorise la signature de la convention à conclure avec le GEIQPSAL du Nord (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification des Professionnels du Sport, de l'Animation et des Loisirs du Nord), pour cette année 2021.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**
- 23. PERSONNEL COMMUNAL. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2021-2024 AVEC LE CENTRE DE GESTION. ATTRIBUTION DU MARCHÉ.**  
Le conseil municipal autorise le Maire à adhérer au contrat groupe, à signer la convention d'adhésion proposée par le CDG 59 ainsi que tous les documents s'y rapportant.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**
- 24. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR INDEMNISER LES PRÉJUDICES EN CAS DE SINISTRES EN RESPONSABILITÉ CIVILE DE FAIBLE MONTANT DE LA COMMUNE.**  
Le conseil municipal autorise le Maire à régler les conséquences financières de la mise en œuvre de la responsabilité civile de la collectivité, pour les sinistres évalués à 1 000 € TTC maximum, sur la base de pièces justificatives fournies par la victime dont la facture acquittée, ou toute autre pièce justifiant du préjudice.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**25. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire au titre des délégations reçues du Conseil Municipal relatif à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont une liste a été jointe à la convocation.

**26. INFORMATIONS DU MAIRE.**

Les élus sont informés :

1/ Délibérations CCFL : Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de la liste des délibérations prises par le conseil de la Communauté de Communes Flandre Lys du 17 décembre 2020, qui leur a été transmises à l'appui de la convocation.

2/ Suppression des taxes funéraires communales sans compensation (montant perçu pour 2020 : 5 150 €).

3/ La classe de CE1/CE2 de l'école Notre Dame a reçu le 1<sup>er</sup> prix du concours de créations sur le thème « Remercions les agents de collecte et agents de déchèteries pour leur investissement pendant la crise sanitaire » organisé par le SMICTOM.

4/ Arrêtés permanents relatifs à :

- Numérotage :
  - du campus rue de l'aérodrome, à savoir le n°3 (21 logements occupés sur 26) ;
  - de l'habitation n°222 rue d'Aire, transformée en 2 logements (220 et 222)
  - de l'habitation n° 56 rue Pringuet (nouvelle construction)
- Réglementation de l'entretien de la voie publique ;
- Modification de la limite d'agglomération sur la RD947 : sur la route départementale n°69 Agglomération Merville –Caudescure :
  - Allant de VIEUX-BERQUIN à MERVILLE via Caudescure, l'entrée d'agglomération se fait face au point repère 20+0074
  - Allant de MERVILLE à VIEUX-BERQUIN via Caudescure, la sortie d'agglomération se fait face au point repère 20+0074
- Réglementation de stationnement : le stationnement sera interdit place Jean-Baptiste Lebas tous les samedis matin de 7 h à 13 h à titre permanent, dérogation expresse pour les pompiers, les véhicules de secours et d'interventions ;
- Réglementation des emplacements réservés au stationnement des véhicules transportant des personnes handicapées sur la commune ;
- Création d'une chicane à hauteur du numéro 244 rue de Fer et du 55 rue Georges Charlet ;
- Restriction de circulation et de stationnement au carrefour de la route de La Gorgue et de la rue des Freigneaux, la circulation est réglementée par des feux tricolores dit « intelligents » ;
- Restriction de circulation interdite à tous les véhicules et à tous cycles, sauf pour les riverains et les ayants droit de la rue Duvette, à partir de l'intersection de la rue Barra jusqu'à l'intersection de la rue du Paradis ainsi qu'à partir de l'intersection de la rue du Paradis jusqu'à l'intersection de la route d'Estaires ;
- Instauration d'un double sens de circulation rue des Freigneaux ;
- Instauration d'un sens unique dans la cité des jardins, entrant à partir de l'intersection formée avec la rue Léon Gambetta jusqu'à l'intersection formée avec le rue Victorine Deroide.

5/ Point sur les demandes de Subventions :

- \* Notification de subvention :
  - Subvention trottoirs 2020 : Trottoirs et abribus route d'Estaires - Montant des travaux : 34 111,50 € - Subvention obtenue : 4 280 €

- Amende de police 2020 : Mise en sécurité de l'école Bezegher - Montant des travaux : 41 723 € - Subvention obtenue : 7 055,25 € (déjà perçue)

\* Versements des subventions suivantes :

- solde de 1 500 € par l'État dans le cadre de l'acquisition de masques ;
- solde de 187 200 € de la CCFL au titre du PLH (Programme Local de l'Habitat), pour la réalisation de 51 logements locatifs rue Paul Cézanne ;

## **27. REMERCIEMENTS.**

Sont portées à la connaissance des élus, les missives de remerciements de :

- M. & Mme LEFORT, pour l'intention apportée lors de leurs noces de Diamant ;
- M. & Mme LHOTE-DEBAIX, pour l'intention apportée lors de leurs noces d'Or ;
- M. DELAIGLE & Mme BOLANGER, pour le colis de Noël reçu en fin d'année ainsi que les dessins réalisés par les enfants ;
- Mme COUVREUR, Directrice de l'école Notre Dame pour :
  - les coquilles et les oranges au profit des élèves ;
  - autoriser que la médiathèque se déplace à l'école ;
  - l'intervention d'un agent communal au sein de l'école pour présenter la médiation culturelle.
- M. Alexis HAZARD, pour la mise à disposition de l'Espace Culturel Robert Hossein, afin de lui permettre de créer une nouvelle grande illusion ;
- L'association Airème pour l'exonération du loyer suite à l'occupation de locaux au Château Arnould ;
- La brigade de Gendarmerie félicite et remercie les services Techniques pour la réfection des peintures et l'installation de l'évier dans leurs locaux ;
- Mme Bernadette DEVOS, pour le travail effectué par les services techniques sur la haie le long de la Lys ;
- L'association EFS, don du sang, pour la mise à disposition de la salle des fêtes, afin de lui permettre de réaliser une collecte le dimanche 24 janvier dernier (148 dons) ;
- Monsieur DELFOLIE, habitant rue Loridan, pour l'installation des feux intelligents route de La Gorgue.

## **28. QUESTIONS DIVERSES ÉVENTUELLES**

Les élus s'interrogent sur la fermeture éventuelle de la poste. Les échanges seront repris au procès-verbal.

Vu par nous, Maire de la Commune de Merville pour être affiché 26 février 2021 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Merville, le 26 février 2021

**Le Maire,**  
**Joël DUYCK**



Pour le Maire empêché  
Page 6 sur 6  
La première adjointe  
Sandra BOULENGUER PLE